

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 063-216300194-20240514-2024_31-DE



PÔLE CULTUREL

« La clé du partage »

Ecole de Musique Municipale

www.ville-aulnat.fr



PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet pédagogique

2024 - 2029

Ecole de Musique Municipale

Aulnat



Table des matières

Glossaire	4
Avant-propos.....	5
INTRODUCTION 6	
Présentation de l'école.....	6
Politique culturelle de l'école de musique	7
CONTEXTE GENERAL 9	
Situation géographique	9
Population.....	10
Budget de fonctionnement 2023 de la commune pour la culture	10
Rayonnement de l'école sur le territoire.....	10
Les équipements culturels au sein de la commune	10
Les Partenaires du Pôle Culturel.....	11
PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT ACTUEL 11	
Fonctionnement administratif	12
Fonctionnement Pédagogique	12
Constitution de l'équipe pédagogique 2024.....	12
Les actions du Musicien Intervenant	12
Les interventions musicales en milieu scolaire.....	12
La diffusion et l'animation en direction du RPE	13
L'atelier d'éveil musical	13
ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION 14	
Les cursus proposés.....	14
Cursus pratiques collectives	15
Cursus instrumental	15
Organisation de l'enseignement	16
Éveil Musical	16
Initiation - Découverte :	16
Cycle 1 et Cycle 2	17
Cycle 3	17
Hors cycle.....	17
Les évaluations.....	17
Les actions de diffusion.....	17
Les auditions	17
Les auditions de classe	17
Les concerts de l'école de musique	18
Symbiose	18
Concert des écoliers.....	18
Autres prestations	18

LE PROJET PEDAGOGIQUE

2024-2029

191

Etat des lieux	19
Constats - Conséquences - Propositions	19
Les activités culturelles par tranche d'âge	20
Axe I : La pédagogie.....	21
Axe II : l'administration	22
Axe III : La communication	23
Schémas des cursus mis à jour (projection 2024-2029).....	24

ANNEXES 26

Annexe 1: Nombre d'élèves inscrits depuis 2018.....	27
Annexe 2: Tarifs 2023-2024	27
Annexe 3: Descriptif et utilisation des locaux	28
Annexe 4: Qualification des enseignants et répartition des heures de cours 2023-24.....	29
Annexe 5: Règlement Intérieur	30
Annexe 6 : Compétences par cycle.....	32
Objectifs de l'éveil musical – initiation / découverte.....	32
Objectifs du Cycle 1	32
Objectifs du Cycle 2.....	32
Annexe 7 : Contenus et organisation des évaluations.....	33
Evaluation en fin de Cycle 1	33
Evaluation en fin de Cycle 2 (Brevet d'Etude Musicale).....	33
Annexe 8 : Guide de l'élève entrée en Cycle 1	34



ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (centre de loisirs et garderie périscolaire)

BEM : Brevet d'Etude Musicale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CPEM : Conseiller Pédagogique pour l'Education Musicale (Education Nationale)

CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional

Dumiste : Musicien Diplômé qui intervient en milieu scolaire

EMM : Ecole de Musique Municipale

FM : Formation Musicale

MAO : Musique Assistée par Ordinateur

RPE : Relais Petite Enfance

UV : Unité de valeur

« Le projet d'établissement est un outil privilégié d'une stratégie de changement et d'amélioration, un outil de pilotage et une méthode pour faire des choix, établir des priorités et définir des modes de fonctionnement efficaces » collectivités locales et enseignement artistique »

Le projet d'établissement est destiné aux élus, à l'équipe pédagogique, aux partenaires et aux usagers de l'établissement.

Il encadre les activités et les objectifs de l'établissement en cohérence avec le Schéma Départemental d'Enseignement Musical et le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé (SNOP).

Il définit l'identité de l'établissement, ses objectifs prioritaires et son évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement.

Il vise à définir les forces et les points d'améliorations de l'école de musique, en prenant en compte les réalités du territoire, son histoire et ses ambitions.

Il est établi par la direction du pôle culturel et l'équipe pédagogique de l'école puis validé par le Maire et l'Equipe Municipale de la commune d'Aulnat.

Son but est de développer une pratique musicale riche, diversifiée et autonome.

En fonction du diagnostic effectué en interne et des réunions réalisées avec l'équipe pédagogique, les élus et la direction du pôle culturel, il définit trois grands axes de développement adoptés par le Conseil Municipal en Mai 2024:

- **Axe I** : La pédagogie
- **Axe II** : L'administration
- **Axe III** : La communication

Présentation de l'école

L'école de musique d'Aulnat a été créée en 1989 suite à la volonté politique et culturelle de la municipalité.

1989

A sa création, l'école de musique compte une majorité d'élèves pianistes (2 classes complètes). **Entre 1989 et 1994**, l'ouverture de nouvelles disciplines instrumentales permet d'accroître les effectifs

De 60
à 100
élèves

1994

-
2010

2007

En 1994, la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique permet le recrutement d'un musicien professionnel. Il a pour mission, d'une part, de diriger l'école de musique et, d'autre part, de mener des séances musicales sur le temps scolaire. Ainsi, les enfants scolarisés dans les écoles de la ville (de la grande section au CM2) découvrent et pratiquent la musique chaque année au travers de projets artistiques variés et adaptés, en cohérence avec les programmes de l'Education Nationale.

Jusqu'à
230
élèves

En 2007, l'école de musique s'installe dans une aile de l'école primaire Beytout. Ces locaux d'environ 300m² sont rénovés spécialement pour rassembler tous les enseignements artistiques en un même lieu (taille des salles et performance acoustique adaptées). L'école de musique se déploie et offre des activités artistiques diversifiées et accessibles au plus grand nombre.

De 1994 à 2010, en résonance aux interventions en milieu scolaire, le directeur impulse la création de nouveaux cours collectifs à l'école de musique (chorales et ensembles de percussions), accessibles sans condition de niveau et à un tarif adapté. Ces nouveaux ateliers incitent des nouveaux publics (adultes et enfants) à s'inscrire. L'établissement a compté jusqu'à 230 élèves.

Environ
100
élèves

2010

-
2019

2015

En 2015, la municipalité renouvelle son engagement pour la culture sur son territoire et se réorganise afin de créer le service « Pôle Culturel ». Celui-ci est composé de l'école de musique et d'ateliers culturels (arts plastiques, vidéo, théâtre). En 2016, ce service est baptisé : **Pôle Culturel « La clé du partage »**.

Jusqu'en 2019, l'école de musique stabilise le nombre de disciplines et compte environ 100 élèves musiciens

Environ
64
élèves

2020

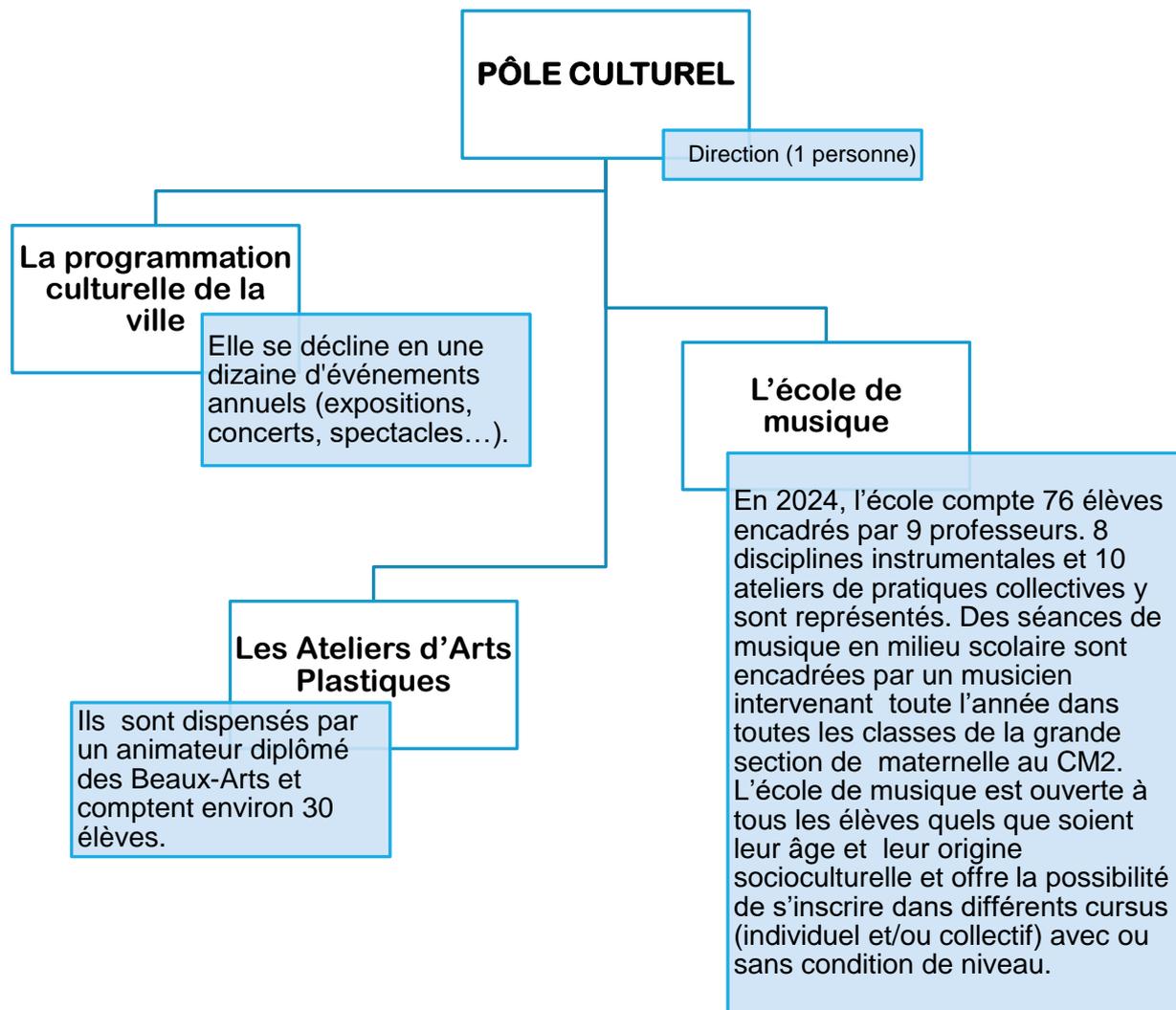
-
2023

2023

En 2023, création du Pôle Musical Limagne (rapprochement des écoles de musiques de Lempdes, Aulnat et Pont du Château) officialisé par la signature d'une charte de rapprochement voté par chaque municipalité en mars 2023. Elle a pour effet d'encourager des projets artistiques communs et de veiller à uniformiser le statut des enseignants.



Environ
76
élèves

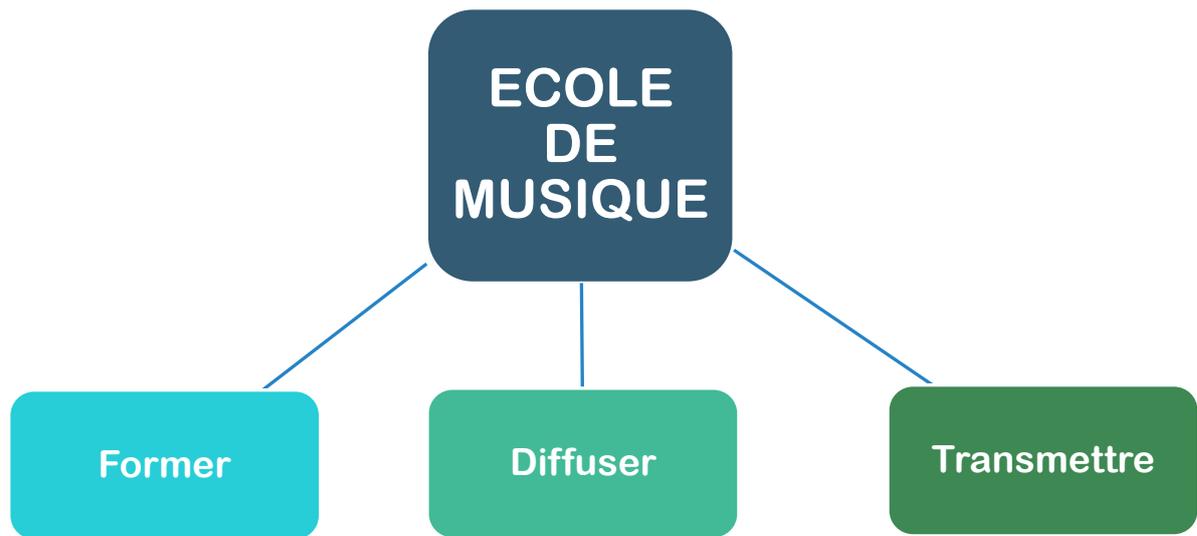
Actuellement, le Pôle Culturel se concentre sur trois activités :**Politique culturelle de l'école de musique**

Les objectifs de l'école s'appuient sur les recommandations de la charte de l'enseignement artistique spécialisé tout en tenant compte de ses particularités et des orientations politiques données par l'équipe municipale.

Pour construire le projet pédagogique de l'école de musique, 4 notions ont été fondamentales :

- ❖ Une école de musique pour tous, adaptée à la diversité des publics et des attentes
- ❖ Le plaisir de la pratique comme levier de motivation et de progression
- ❖ Le plaisir du partage pour stimuler l'énergie collective et aller vers l'autonomie
- ❖ L'enseignement en situation individuelle ou en groupe, d'égale importance

Les missions principales de l'école de musique sont:



La formation

- La formation est le premier rôle de l'école de musique. Voici ses trois principales actions :
 - Proposer un enseignement complet de qualité accessible à tous
 - Accompagner l'élève dans cet enseignement et lui permettre d'évoluer à son rythme
 - Développer l'autonomie du musicien tout au long de sa formation

L'animation et la diffusion

- L'Ecole de musique est un acteur culturel force de propositions sur son territoire. Dans cette optique, elle participe à l'animation du territoire tout en sensibilisant un large public et en offrant des moments musicaux lors d'événements de la saison culturelle de la ville.

La transmission des savoirs

- L'école de musique crée des situations propices
 - aux « savoirs » (les connaissances)
 - aux « savoir-faire » (les compétences)
 - aux « savoir-être » (le comportement)



Situation géographique

Aulnat est une commune qui s'étend sur 421 hectares. "Son nom vient des aulnes qui poussaient en abondance le long de l'Artière". Située à l'est de Clermont-Ferrand, à 5 km de la capitale régionale auvergnate. Aulnat possède les nombreux atouts d'une ville à la campagne, bordée par la plaine de la Limagne :

- Un accès et une situation privilégiés à proximité des axes routiers et bien desservie par les transports collectifs
- Une cité résidentielle agréable, avec des espaces publics de qualité, un important réseau piétonnier, accessibles par tous et une convivialité qui se traduit dans les quartiers résidentiels et les habitats collectifs.
- Des services dignes d'une ville de 10 000 habitants, dans les domaines de l'enfance jeunesse, du sport, de la culture et des loisirs.
- Une richesse associative avec plus de 30 structures.
- Une ville amie des enfants aux côtés de Riom et Cournon (2ème et 3ème ville du département en nombre d'habitants).
- Des commerces et services de proximité.

La ville se situe aux portes d'une zone économique porteuse tournée vers l'aéronautique, secteur en plein essor avec entre autres, Auvergne Aéronautique (700 salariés), Technologique sellerie, Atelier Industriel Aéronautique (80% sur le territoire de la commune, plus de 1000 employés et de nombreux emplois indirects) et Aérocampus Auvergne - Lycée Roger Claustre.

Population

L'évolution démographique de la ville d'Aulnat est relativement stable depuis ces dernières années. Elle est de 4151 habitants au 1^{er} janvier 2024.

La ville compte deux groupes scolaires. Un groupe élémentaire d'environ 255 enfants répartis sur 11 classes et 1 classe Ulis, et un groupe maternelle de 142 enfants répartis sur 6 classes.

La ville dispose également d'un relais d'assistantes maternelles et, prochainement, une micro crèche privée s'installera dans le paysage Aulnatois (2024).

Les bailleurs sociaux gèrent 700 logements locatifs, ce qui représentent 38,5% des logements communaux.

Budget de fonctionnement 2023 de la commune pour la culture

La ville déploie 4.5% de son budget de fonctionnement pour les actions culturelles sur son territoire. Sur ce budget 73% sont consacrés à l'école de musique.

Rayonnement de l'école sur le territoire

L'école de musique se situe dans le square Hessel au plus près des équipements dédiés aux familles (écoles, ALSH, équipements sportifs, parc communal).

Sa situation géographique est un atout pour favoriser les rencontres potentielles avec les autres activités présentes sur le même site et le croisement des publics.

L'école de musique accueille en priorité les Aulnatois, mais également des habitants des villes voisines.

Les équipements culturels au sein de la commune

La ville d'Aulnat compte une école de musique, un espace dédié aux arts plastiques (Espace Ornano), une salle polyvalente d'une capacité de 400 personnes et une salle d'exposition (salle du Conseil en mairie). Les espaces verts et les places de la commune sont régulièrement investis pour l'organisation de concerts ou de manifestations culturelles dans le cadre de la saison culturelle.

Les locaux sont mis à disposition des associations sportives et culturelles, ainsi que les salles de l'Espace d'Ornano et certaines salles de l'ancienne école Claude Felix. Plus de 40 associations de loisirs, sportives et culturelles sont répertoriées sur le territoires.

D'autres équipements culturels sont gérés par la métropole, comme la médiathèque d'Aulnat.

Les Partenaires du Pôle Culturel

Services Municipaux d'Aulnat

- Enfance & Jeunesse
 - ALSH 3-6
 - ALSH 7-11
 - ALSH 11-17
 - Jeunesse
- Petite Enfance
 - Relais Petite Enfance
- CCAS
 - Activités famille
 - Activités sénior
- Services techniques

Education Nationale

- Ecole Maternelle "Formes et couleurs"
- Ecole Primaire "François Beytout"
- CPEM

Métropole et Territoire

- Médiathèque d'Aulnat
- Politique de la Ville
- EHPAD Aulnat
- Auvergne Habitat Aulnat
- Opéra
- Musée
- Autres EMM et CRR
- Pôle Musical Limagne (EMM Lempdes, Aulnat, Pont du Chateau)
- Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT ACTUEL

L'équipe pédagogique assure (en lien avec la directrice) :

- L'enseignement dans la discipline de chaque enseignant
- L'organisation et le suivi des études de chaque élève
- La mise en place des évaluations des élèves
- La conduite de projets pédagogiques en lien avec le projet pédagogique de l'établissement
- La veille artistique et la mise à niveau de sa pratique

Des réunions sont régulièrement organisées dans l'année pour :

- La réflexion des projets spécifiques
- Le mise en œuvre du processus d'évaluation des élèves
- La coordination des projets
- Le bilan des actions menées

Fonctionnement administratif

Par délibération, le Conseil Municipal vote le règlement intérieur et le budget de l'école de musique. La collectivité procède au recrutement des enseignants et de son directeur. Elle fixe les barèmes et les tarifs d'inscription. Elle est responsable de la formation continue des agents.

La Direction du Pôle Culturel assure l'administration, le calcul des cotisations, le suivi du budget, l'organisation logistique et technique nécessaire au bon déroulement du fonctionnement de l'école. Les inscriptions et les réinscriptions se déroulent les deux dernières semaines de juin et les deux premières de septembre.

Les services finances, communication et les services techniques de la collectivité sont également des acteurs indispensables au bon fonctionnement de l'école de musique.

Fonctionnement Pédagogique

La Direction du Pôle Culturel assure :

- L'accueil des élèves et des parents
- Veille au respect du règlement intérieur, de l'organisation et du suivi des projets
- Met en place des actions en direction des scolaires, du RPE et des ALSH
- Etablit le budget prévisionnel de l'école de musique ainsi que le suivi budgétaire du service

Constitution de l'équipe pédagogique 2024

Nombre de professeurs	Disciplines instrumentales enseignées	Heures de cours hebdomadaires
9	8	52.75H
Nombre de Titulaires	Disciplines collectives +FM	Dont heures de cours collectifs
1	10	24.5H/hebdo soit 46% du temps de cours
Nombre de contractuels	80% des heures de cours sont assurées par des professeurs diplômés (DE-DUMI, DEM, BEM)	Ensembles : 11H/hebdo soit 21 % du temps de cours
6		FM : 4.25H/hebdo soit 8% du temps de cours
CDI		DUMISTE école: 9.25H/hebdo soit 17% du temps de cours
2		

Les actions du Musicien Intervenant

Les interventions musicales en milieu scolaire

Un professeur de l'équipe pédagogique de l'EMM (Dumiste) intervient régulièrement sur le temps scolaire pour mener des projets artistiques avec les professeurs des écoles. Ces projets aboutissent à des représentations en public à la fin de l'année scolaire.

Les séances se déroulent dans l'esprit des instructions officielles de l'Education Nationale (programme et compétences) et en cohérence avec le projet des enseignants.

Chaque année, toutes les classes de la Grande Section de maternelle au CM2 (13 classes) bénéficient d'environ 34 séances de musique organisées comme suit (2024):

- Du CP au CM2 : 45 min/semaine/classe
- Grande Section : 30 min/semaine/classe
 - **Soit un total de 9 h 15/semaine**

La diffusion et l'animation en direction du RPE

Des actions sont menées en direction des assistantes maternelles et des enfants sous la forme d'invitation: assister à la répétition générale du concert des classes de grandes sections de l'école « Formes et couleurs »...

D'autres actions plus spécifiques peuvent être proposées en fonction des projets identifiés (mini concert autour des comptines, mise en musique de "raconte tapis" ...)

L'atelier d'éveil musical

Au sein de l'école de musique, le Dumiste anime un atelier d'éveil musical en direction des 5-6 ans. Grâce à cet atelier, l'enfant découvre, explore et s'initie à la musique. Au travers des activités proposées, il va enrichir ses compétences motrices et intellectuelles et développer son sens de l'écoute et du relationnel.



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'enseignement et la transmission des savoirs sont les missions principales de l'école de musique. L'équipe pédagogique et la direction du pôle culturel se doivent d'être à l'écoute des besoins afin d'améliorer, de développer et de renouveler la qualité de la pédagogie.

Les cursus proposés

Les enseignements dispensés à l'école de musique sont accessibles aux élèves, soit en cursus instrumental (pour l'apprentissage d'un instrument), soit en cursus pratiques collectives.

- Un ou plusieurs cours aux choix
- Avec ou sans condition de niveau

CURSUS PRATIQUES COLLECTIVES



- Cours d'instrument(s)
- Formation Musicale
- Pratique collective

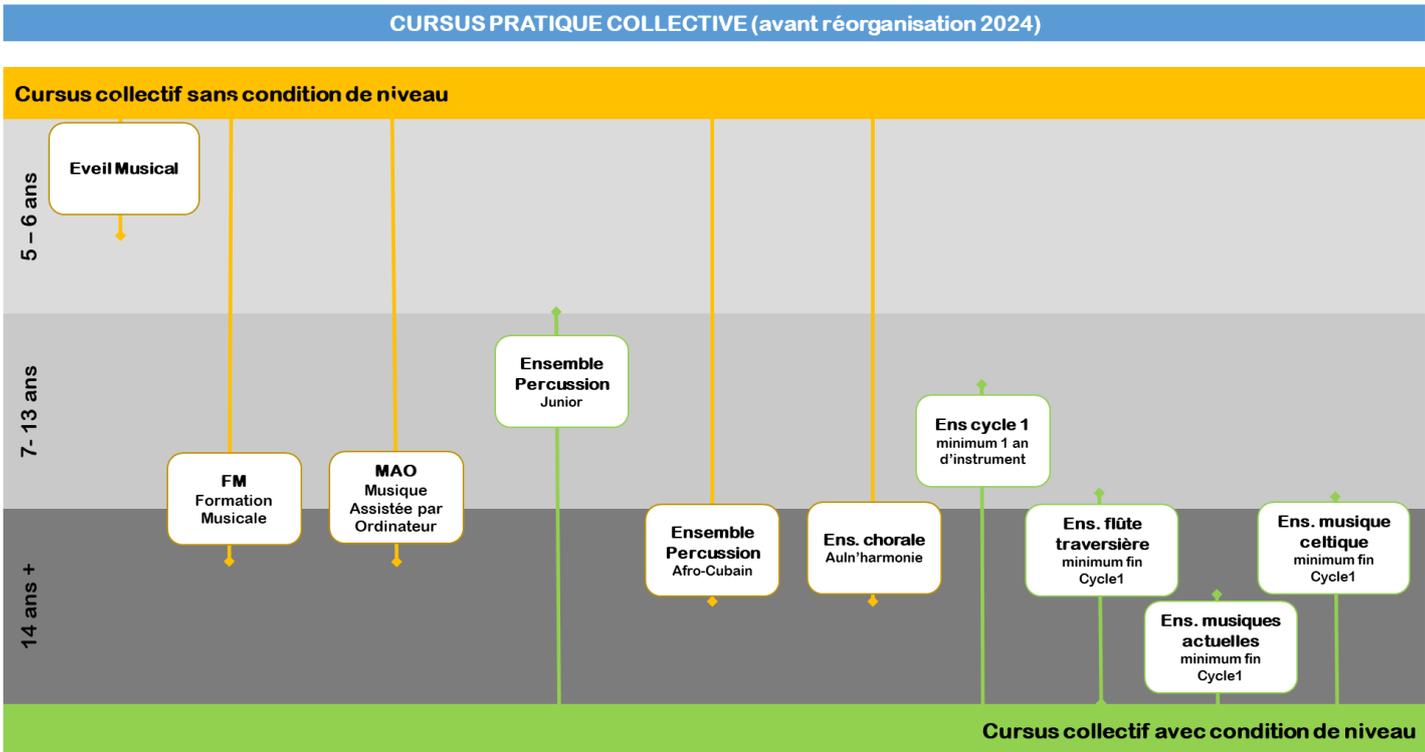
CURSUS INSTRUMENTAL



Les enseignements de pratiques instrumentales	Les cours collectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Piano • Clavier-synthétiseur • Violon • Flûte à bec • Flûte traversière • Batterie-percussion • Guitare classique & guitare électrique • Saxophone 	<ul style="list-style-type: none"> • Chorale Auln'Harmonie (ados-Adulte) • Eveil musical • Formation musicale Cycle1 et début Cycle2 • Ensemble de percussions junior • Ensemble de percussions afro-cubaines • Ensemble musiques actuelles • Ensemble de flûtes traversières • Ensemble de musique celtique • Ensemble Cycle 1 • MAO (Musique assistée par ordinateur)

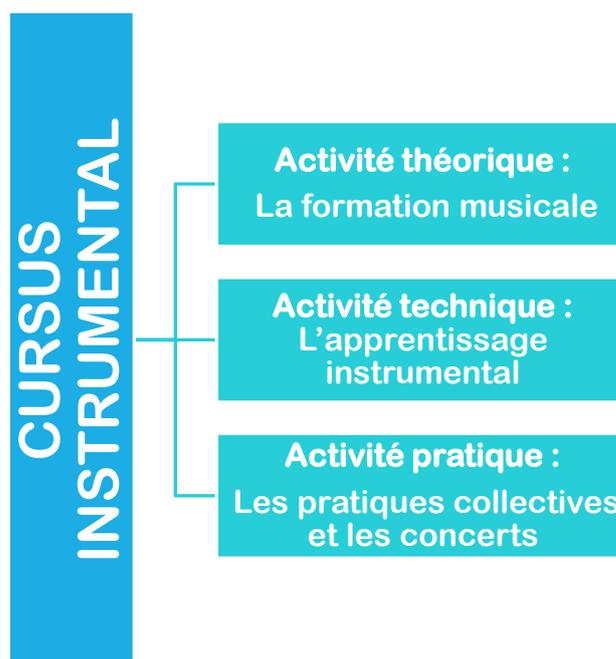
Cursus pratiques collectives

Des ateliers de pratiques musicales collectives sont accessibles au choix avec ou sans conditions de niveau en fonction de l'âge de l'élève.



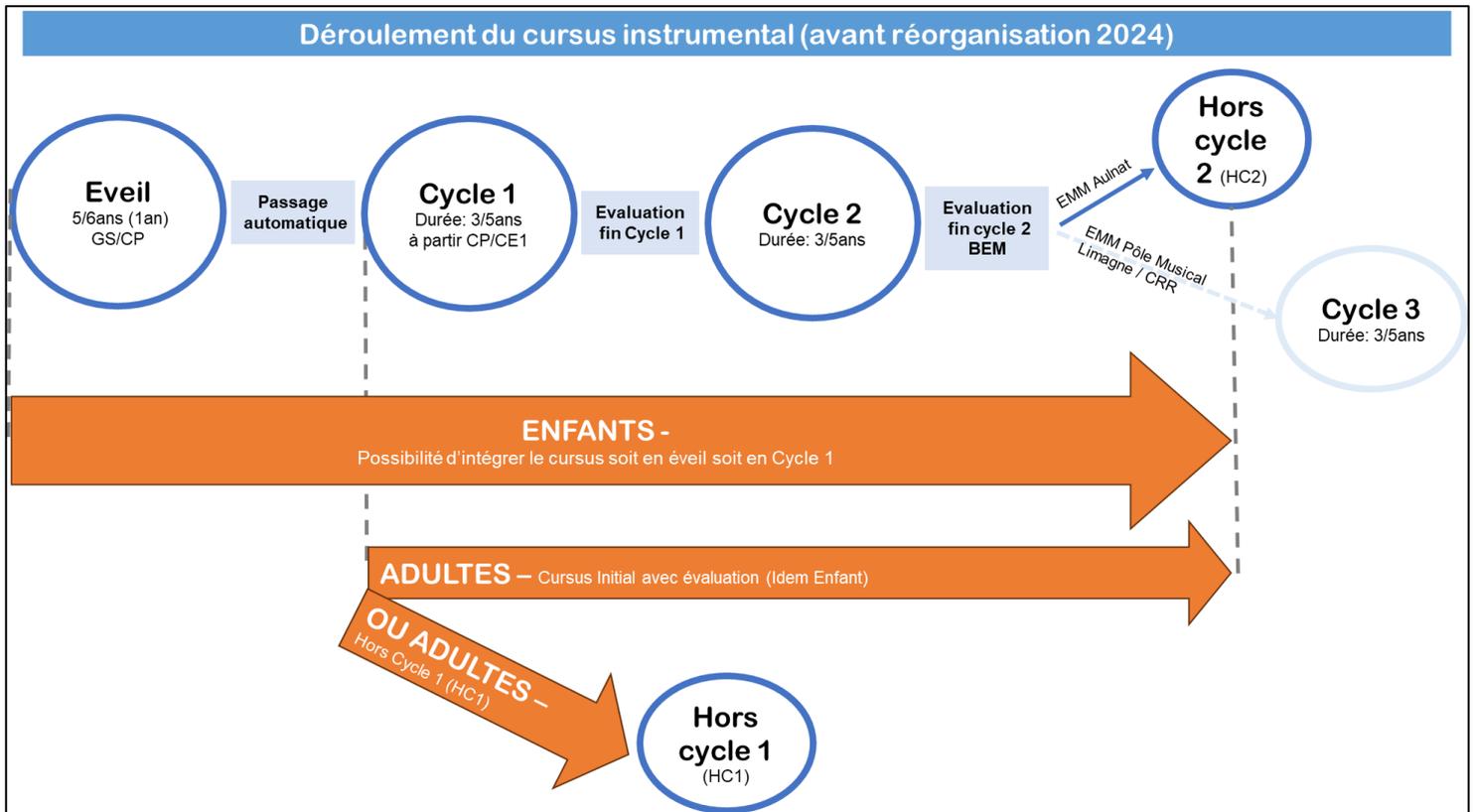
Cursus instrumental

Le cursus instrumental est composé de trois activités complémentaires qui dépendent l'une de l'autre pour évoluer :



Les études sont organisées en 2 cycles, d'une durée de 3 à 5 ans chacun. A l'issue de chaque cycle, l'élève présente à un jury un programme musical pour mettre en avant les compétences acquises aux cours de sa formation.

Le cursus instrumental est proposé à tous, soit en « parcours initial », soit en « parcours Hors Cycle » pour les élèves adultes qui ne souhaitent pas passer les évaluations.



Organisation de l'enseignement

L'organisation des études suit celle proposée par le schéma d'orientation pédagogique musique à savoir :

- Éveil musical-Initiation
- Cycles d'apprentissage

Éveil Musical

Il s'agit de sensibiliser le jeune enfant à partir de 5 ans au monde de la musique. À travers la pratique du chant et des jeux musicaux variés, l'enfant accède aux notions fondamentales de la musique: la vitesse, l'intensité, la hauteur et les timbres.

(Voir annexe N°6 : compétences par cycle)

Initiation - Découverte :

Cet atelier est en cours de création. Il fait partie des propositions du projet pédagogique 2024-2029.

Ce cours intermédiaire entre l'éveil musical et le cycle 1 s'adresse aux élèves à partir de 6 ans, ce qui correspond à l'entrée au cours préparatoire de l'école primaire. Cet atelier est une phase d'initiation préalable au cycle 1. Il permet à l'élève de s'orienter et de faire un choix de formation. Durant cette année de pratique, l'élève teste différents instruments et partage des moments de musiques collectives. (Voir annexe N°6 : compétences par cycle)

Cycle 1 et Cycle 2

Ce sont des cycles de formation musicale, de formation instrumentale et de pratiques collectives. D'une durée moyenne de 4 ans, chaque cycle peut être prolongé en fonction de la progression de l'élève.

(Voir annexe N°6 : compétences par cycle)

Cycle 3

L'élève accède grâce à ses acquisitions à des réalisations individuelles et collectives de plus en plus élaborées. L'autonomie du musicien est alors confirmée. L'école de musique d'Aulnat ne propose pas de formation diplômante dans ce cycle. Les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études musicales sont orientés vers d'autres établissements de la Métropole : écoles de musique partenaire du « pôle musical Limagne » (EMM Lempdes / Pont-du Château), CRR de Clermont Ferrand, autre EMM ..

Hors cycle

Il s'agit d'un cycle adapté aux adultes ou adolescents qui recherchent une pratique musicale avec un enseignement de qualité sans passer d'évaluation.

Les évaluations

A l'exception du cycle d'éveil, le passage de cycle se fait par évaluation. Cette évaluation est conçue en cohérence non seulement avec les contenus enseignés, mais aussi avec les situations musicales, dans lesquelles le savoir ou le savoir-faire ont été acquis (en cours individuel, en atelier d'ensemble...) et restitués dans une situation musicale réelle. Des auditions et des concerts permettent à l'équipe pédagogique d'apprécier la progression de l'élève tout au long de l'année. La décision d'inscrire un élève est à prendre en fonction de son niveau réel et non en fonction du nombre d'années d'études.

(Voir annexe N°7 : contenus et organisations des évaluations)

Les actions de diffusion

Les auditions

Deux soirées sont organisées dans l'auditorium de l'école de musique entre mars et avril. Elles rassemblent des élèves des classes instrumentales et des ensembles de l'école de musique. Ces soirées d'une durée d'1H15 sont ouvertes au public et donnent l'occasion aux élèves de jouer un morceau de leur répertoire sur la scène de l'auditorium, seuls ou accompagnés. L'audition est un moment essentiel dans l'année car les élèves et les spectateurs se rencontrent afin de partager un moment musical diversifié.

Les auditions de classe

Chaque professeur peut, s'il le souhaite, proposer une audition de classe dans l'année. Elle se déroule au sein de l'école de musique. Chaque élève présente un morceau travaillé dans l'année seul ou en groupe. Les parents d'élèves sont invités à venir assister à cette rencontre musicale.

Les concerts de l'école de musique

Les ensembles de l'école de musique (instrumentaux et vocaux) se produisent régulièrement entre mars et juin essentiellement sur la commune. Les élèves participent à des projets de grande envergure grâce aux partenariats avec d'autres écoles de musiques de la région, par ailleurs intégrés à la programmation culturelle de la ville : concert de mars à l'église, concert commun avec EMM de Lempdes et Pont du Château, rencontres chantantes du mois de juin...

En parallèle à ces concerts programmés, les professeurs souhaitent développer des moments de partage plus « improvisés ». Ainsi, à compter de mai 2024, des ensembles de l'école se déplaceront dans des quartiers de la ville pour rencontrer les Aulnatois et leur offrir un petit moment musical.

Symbiose

Créé en 2020, l'événement « Symbiose » a lieu chaque année au mois de juin dans le square Hessel et réunit environ 200 personnes. Cette manifestation a pour principal objectif de rassembler toutes les formes d'arts (amateurs et professionnelles). En plus d'entremêler la musique, les arts plastiques, le théâtre et les arts ludiques, cette fête annuelle unit les différents services municipaux (culture, enfance, jeunesse et CCAS) autour d'une thématique annuelle. Dans le cadre de cet événement, les ensembles de l'école de musique sont invités à se produire et à partager la scène avec des artistes professionnels...

Concert des écoliers

Dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire, des temps de restitution sont organisés chaque année en direction des parents de chaque classe. Ces concerts ont lieu en mai ou en juin, soit à l'auditorium de l'école de musique, soit à la salle Ameilbonne. Selon les projets, les concerts regroupent une ou plusieurs classes.

Autres prestations

D'autres actions peuvent avoir lieu à l'initiative des professeurs en fonction du temps disponible chaque année. Ces actions rentrent dans le cadre d'un projet pédagogique et permettent de faire rayonner l'école de musique sur son territoire. Voici des exemples de projets déjà menés depuis trois ans :

- Prestations musicales de rentrée offertes aux élèves des classes de CP au CM2
- Séances découvertes offertes aux élèves qui fréquentent les ALSH
- Café-concert pour les adhérents du pôle social
- Atelier- concerts autour des comptines pour le RPE...



LE PROJET PEDAGOGIQUE

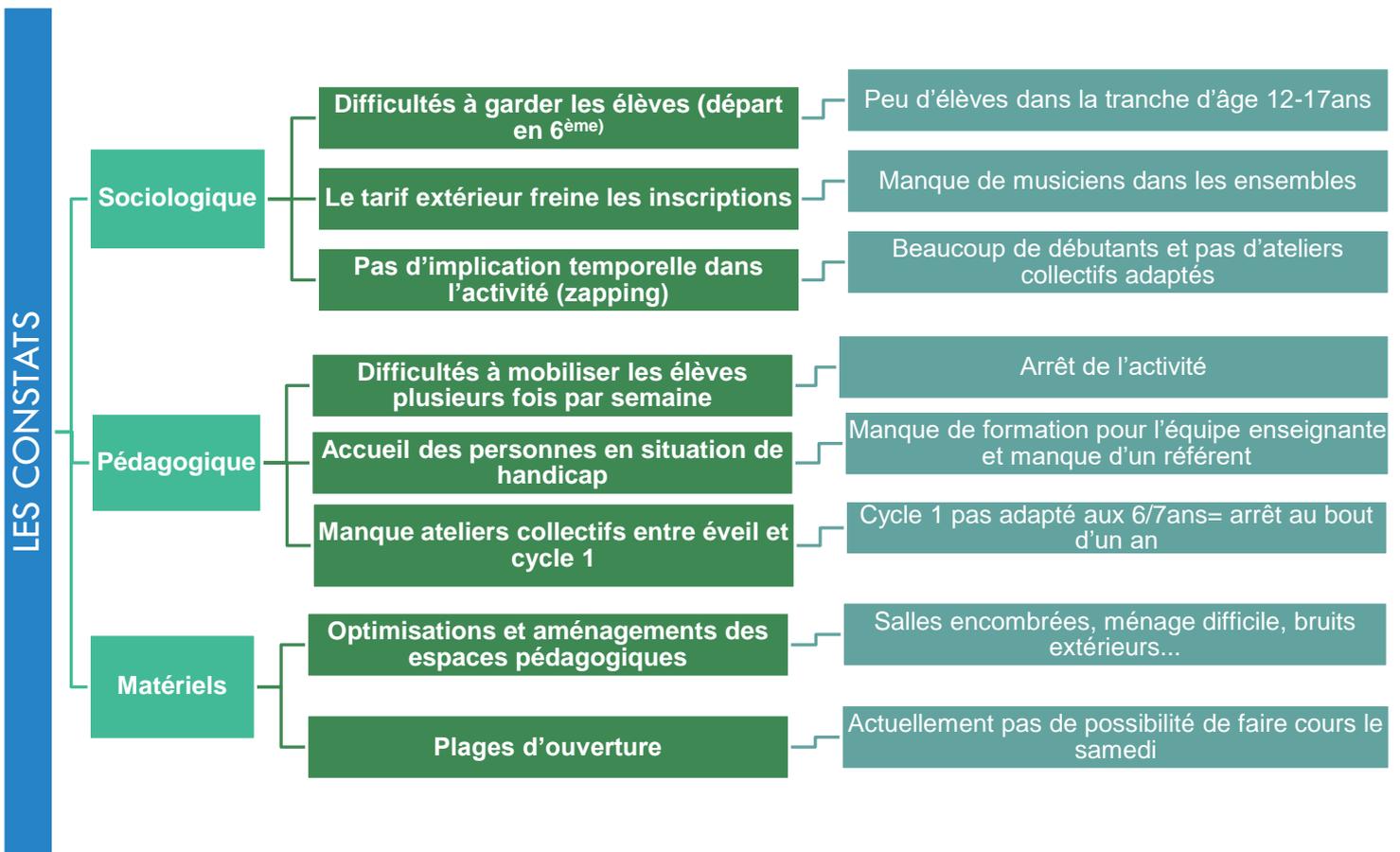
SCOLAIRE 2024-2029

Tout au long de l'année scolaire 2023-2024, la directrice du pôle culturel a organisé différents temps de rencontre avec l'équipe pédagogique, les élus et le comité d'établissement du pôle culturel.

Une fois les objectifs politiques identifiés par l'Equipe Municipale, l'Equipe Pédagogique de l'école de musique s'est réunie pour élaborer des propositions prenant en compte, les points forts et les pistes d'améliorations du fonctionnement actuel de l'école de musique.

Etat des lieux

Constats - Conséquences - Propositions



Du constat aux propositions :

- Améliorer les salles pour de meilleures conditions de travail
- Créer de nouveaux cours pour répondre aux modes de vie actuelle des familles et des élèves
- Se former pour renouveler les approches pédagogiques
- Repenser le temps pédagogique pour équilibrer pratiques individuelles et pratiques collectives

Les activités culturelles par tranche d'âge

0-5 ans

Projet spécifique en lien avec le dumiste

Proposition:
Atelier parent-enfant 0-3ans

Proposition:
Atelier en direction du RPE

6-11 ans

Dumiste sur le temps scolaire

Atelier d'éveil musical EMM

Cursus instrumental EMM

Concert des professeurs en septembre pour les écoles

Séances découvertes instruments sur le temps péri-scolaire

Ateliers d'arts plastiques

Visite d'exposition à la mairie pour scolaires

Proposition: Ensemble de percussions junior ouvert à tous

Proposition: Création atelier découverte 6/7ans

12-17 ans

Cursus instrumental EMM

Ateliers d'arts plastiques

Proposition: atelier ensemble de percussions junior ouvert sans condition de niveau

Proposition: création atelier "voix en mouvement"

18 ans et +

Cursus instrumental EMM

Chorale ado/adulte

Ensemble de percussion Afro-Cubain

Ensemble Musique Celtique

Ensemble de Flûte traversière

Ensemble Musiques Actuelles

Ateliers d'arts plastiques

Du constat aux propositions :

- Développer des propositions sur la tranche d'âge 0 - 5 ans
- Proposer des pratiques collectives accessibles sans conditions de niveaux pour les 6 -11ans
- Développer des propositions en direction des 12 -17 ans

Axe I : La pédagogie

I-1 LE CURSUS INSTRUMENTAL ENFANT CYCLE 1		Arguments
Objectif	Réalisations possibles	
Réorganisation du temps pédagogique pour favoriser les rencontres musicales entre les élèves	Pratique instrumentale 1H pour 2 élèves Les professeurs organisent, dans la mesure du possible, l'emploi du temps des élèves pour favoriser les rencontres musicales entre deux élèves de sa discipline et/ou avec d'autres disciplines. Le professeur adapte le temps pédagogique pour équilibrer pratique collective/pratique individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Les professeurs disposent d'un espace pédagogique d'1H pour 2 élèves dans lequel ils vont pouvoir donner du sens à l'apprentissage en proposant immédiatement des temps de rencontre musicale - Les élèves vont doubler leur temps de cours en alternant pratiques individuelles et pratiques collectives - Les professeurs peuvent également organiser sur ce même temps des rencontres entre disciplines (transversalité)
	La Formation Musicale + MAO (45'/hebdo) Intégrer des notions de MAO aux cours de FM pour un apprentissage plus interactif	<ul style="list-style-type: none"> - Le professeur dynamise son cours grâce à l'utilisation d'outils numériques - L'élève explore et manipule les sons pour créer et composer - L'élève visualise et manipule les paramètres des éléments musicaux pour une meilleure appropriation et une meilleure compréhension
	La pratique collective optionnelle au choix 1H/hebdo <ul style="list-style-type: none"> - ensemble cycle 1 - ensemble de percussions junior 	<ul style="list-style-type: none"> - L'élève a la possibilité d'intégrer un groupe au choix (percussion/ instrumental/ vocal) avec lequel il se produira en public lors de manifestations organisées par l'école de musique

I-2 DE L'ÉVEIL MUSICAL A L'INITIATION INSTRUMENTALE		Arguments
Objectif	Réalisations possibles	
Proposer une initiation instrumentale adaptée aux enfants de 6/7ans	<p>CREATION D'UN ATELIER « PARCOURS DECOUVERTE INSTRUMENTAL » 1H/hebdo 30'/hebdo (1 ou 2 élèves max par discipline) l'élève découvre et pratique un instrument différent chaque trimestre/ou période (à définir en fonction du nombre de professeurs présents le jour où se fera l'atelier).</p> <p>30'/hebdo atelier « Initia'sons » à la suite du cours d'instrument, les élèves de chaque discipline se rassemblent pour pratiquer ensemble des jeux musicaux (voix, rythme, instrument, chant...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un atelier collectif intermédiaire entre l'éveil et l'apprentissage d'un instrument - Tarif collectif attractif - Dynamisation du recrutement de nouveaux élèves dans les disciplines - Attractivité pour l'élève de découvrir sans s'engager (pas de travail personnel, une activité/semaine, pas de location) - Pédagogie plus adaptée à l'âge des enfants

I-3 CHAMPS D'ACTION DU DUMISTE		Arguments
Objectif	Réalisations possibles	
Développer des ateliers en direction des 0-3ans	Création d'ateliers parents-enfants 0-3ans (4 ateliers dans l'année)	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des rendez-vous réguliers dans le cadre du RPE
	Création d'ateliers en direction du RPE (Relais Petites Enfance) (4 ateliers dans l'année)	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des rendez-vous réguliers dans le cadre du RPE
	Invitation aux répétitions générales des concerts des grandes sections	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les actions transversales entre le RPE et l'école maternelle

I-4 LES PRATIQUES COLLECTIVES

Objectif	Réalisations possibles	
Renforcer les propositions de pratiques collectives accessibles sans condition de niveau	CREATION D'UN ATELIER VOCAL POUR LES ADOS 1H30/hebdo Création d'un Atelier Vocal en direction des Ados « Voix en mouv' »	- Proposition d'un atelier pour les ado 11-15ans accessible sans condition de niveau et en pratiques collectives - Atelier vivant où se mêle Voix, Mouvement, Théâtre... - Atelier également accessible à partir du cursus instrumental - Mélanger les publics
	L'ENSEMBLE DE PERCUSSIONS JUNIOR - Ouvre ses portes aux élèves inscrits dans une autre discipline - Accessible en pratique collective seule sans condition de niveau (actuellement cet atelier est réservé aux élèves inscrits en percussion)	- Pratiques de la musique accessible au plus grand nombre (tarif accessible, pas de location d'instruments, pas de travail personnel à la maison)
	Atelier MAO pour les ado 45'/hebdo - Proposer aux élèves de formation musicale de participer à cet atelier lorsqu'ils ont validé la fin de cycle 1 - Ouvrir l'atelier en Pratiques collectives seules	- Proposition d'un atelier en lien avec les musiques actuelles accessible sans condition de niveau et accessible en pratiques collectives seules - Accompagnement des élèves dans leur projet de créations / mixage / compositions...

I-5 LA DIFFUSION

Objectif	Réalisations possibles	Arguments
Favoriser la rencontre des publics et des élèves/ Aller à la rencontre des habitants	- Audition de mars - Concert à l'église - « Symbiose » dans square Hessel - Moment musical hors des murs... - Concert commun avec « Pôle Musical Limagne » ...	- Bénéfice pédagogique pour l'élève de se confronter à des publics diversifiés - Faire connaître l'école de musique

Axe II : l'administration**II-1 LES OUTILS**

Objectif	Réalisations possibles	Arguments
Moderniser les outils informatiques pour mieux administrer	- Acquérir un progiciel métier (gestion administrative des établissements artistiques (fiche présence des élèves , SMS, facturation, inscription en ligne, bulletins)	- Accès usager (inscription, communication...) - Facturation et transfert à la trésorerie via transfert de données numériques - Accès professeurs (liste d'élèves, contacts....)

II-2 BATIMENTS ET SALLES

Objectif	Réalisations possibles	Arguments
Améliorer les espaces de travail	- Isolant phonique sur les murs extérieurs - Filtre translucide sur les fenêtres « brise vue » + Volet - Portes manteaux - Plage d'ouverture de l'école de musique: le samedi - Rangements « pratiques » dans les salles - Salle spécifique pour les Musiques Actuelles	- Permettre aux élèves et professeurs de se concentrer sur l'activité - Faciliter l'organisation des emplois du temps des professeurs et des élèves (ouverture le samedi) - Faciliter le ménage et l'entretien des salles

II-3 LES CONTRATS DES PROFESSEURS		
Objectif	Réalisations possibles	
Valoriser des statuts des enseignants en CDD et CDI	<ul style="list-style-type: none"> - CDD de plus de 6 ans passage en CDI - CDI même avantage que titulaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'investissement des professeurs contractuels - Traiter équitablement les agents (Titulaires et CDI) car même travail même responsabilité, même investissement. - Stabiliser les équipes pour conserver les élèves / multiplier les projets et les partenariats

II-4 LA FORMATION		Arguments
Objectif	Réalisations possibles	
Se former pour adapter l'enseignement artistique à la diversité des publics	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres-échanges avec des associations spécialisées (Ex DAHLIR) - Formation spécifique des professeurs sur les publics en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - Entamer une réflexion sur l'accueil et les propositions pédagogiques à mettre en œuvre pour permettre aux publics « particuliers » d'accéder à un enseignement artistique qui soit adapté.

Axe III : La communication

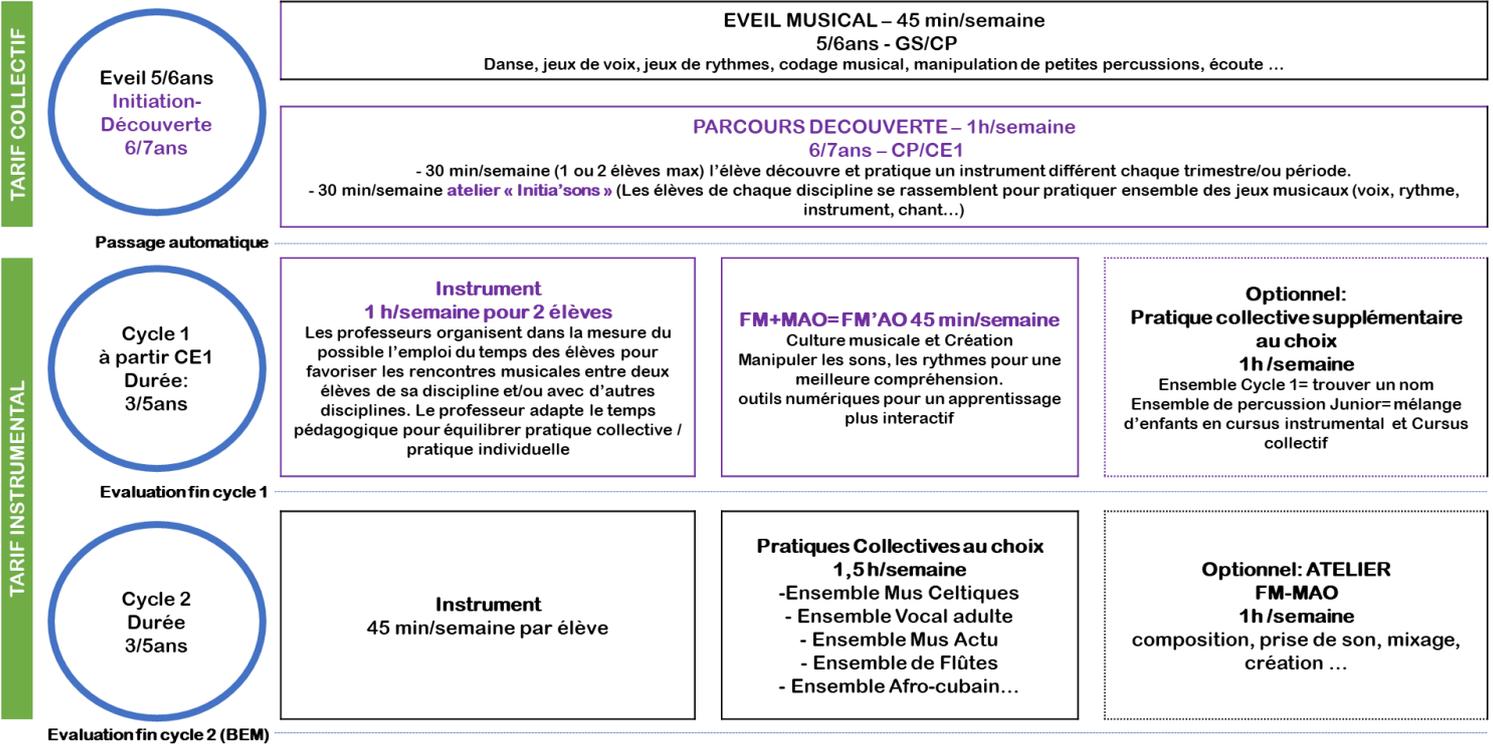
III-1 PROMOTION		Arguments
Objectif	Réalisations possibles	
Faire connaître l'école de musique	<ul style="list-style-type: none"> - Concert des professeurs rentrée scolaire en direction des primaires - Portes ouvertes, forum des associations - Diffusions des élèves (concerts) - Séances découvertes (Alsh) - Partenariat « Pôle Musical Limagne » 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de l'école - Installer l'école comme un acteur culturel du territoire

III-2 RELATION AVEC LES PARENTS D'ELEVES		Arguments
Objectif	Réalisations possibles	
Informers pour mobiliser les parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Mails d'informations tout au long de l'année (concerts, auditions, événements Culturels sur Aulnat) - Lien professeurs-parents : mail, sms, carnet... - Election des représentants (3 réunions CE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'implication des parents pour motiver les jeunes élèves - Être à l'écoute pour adapter les propositions pédagogiques, l'organisation, ...

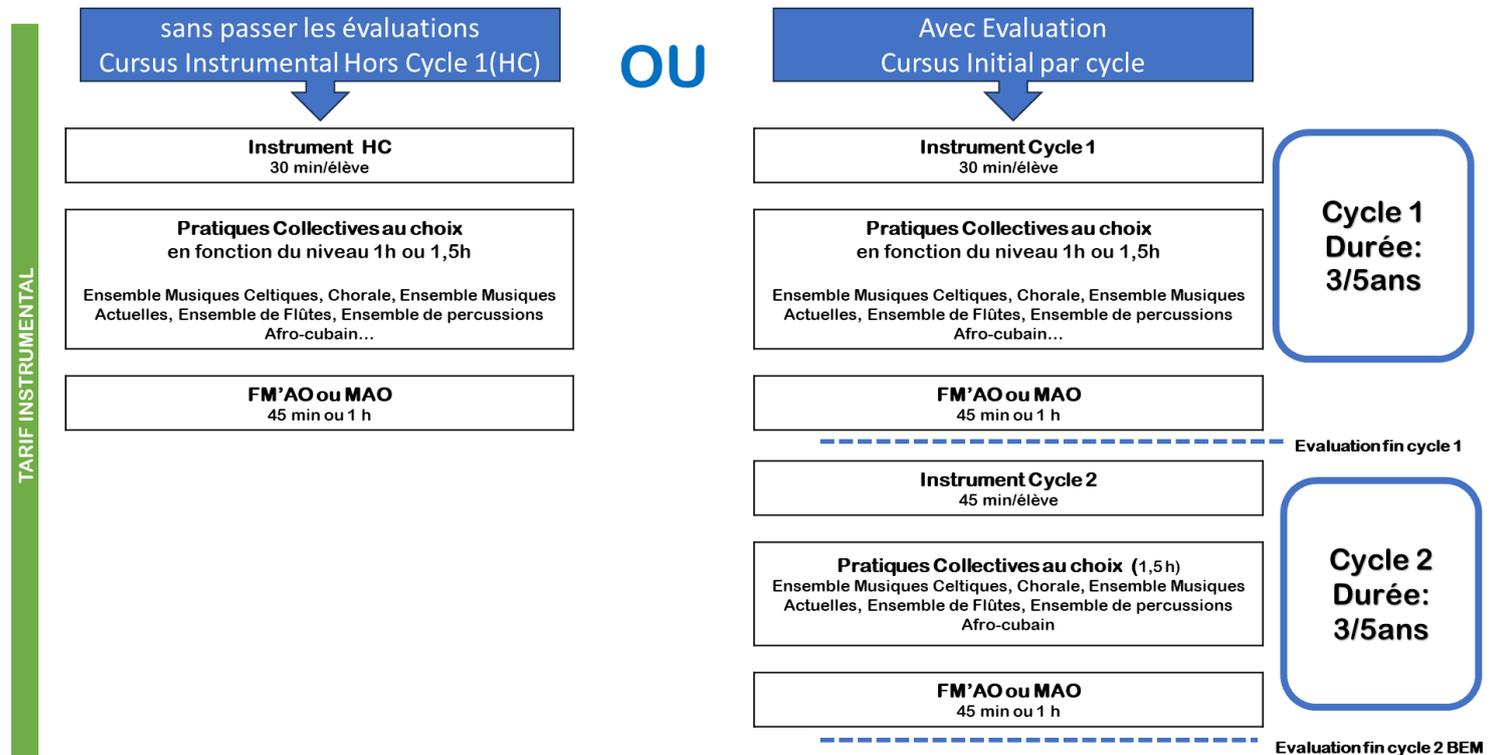
III-3 LA COMMUNICATION INTERNE		Arguments
Objectif	Réalisations possibles	
Informers pour mieux collaborer	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et utilisation des boîtes mail aulnat.fr - Création d'un espace de travail partagé numérique - Réunions d'équipe - Echanges réguliers avec la directrice sur le quotidien - Planning annuel des événements ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges pédagogiques - Organiser et planifier les événements

Schémas des cursus mis à jour (projection 2024-2029)

Enfant - Déroulement du cursus instrumental (mis à jour avec les nouvelles propositions)

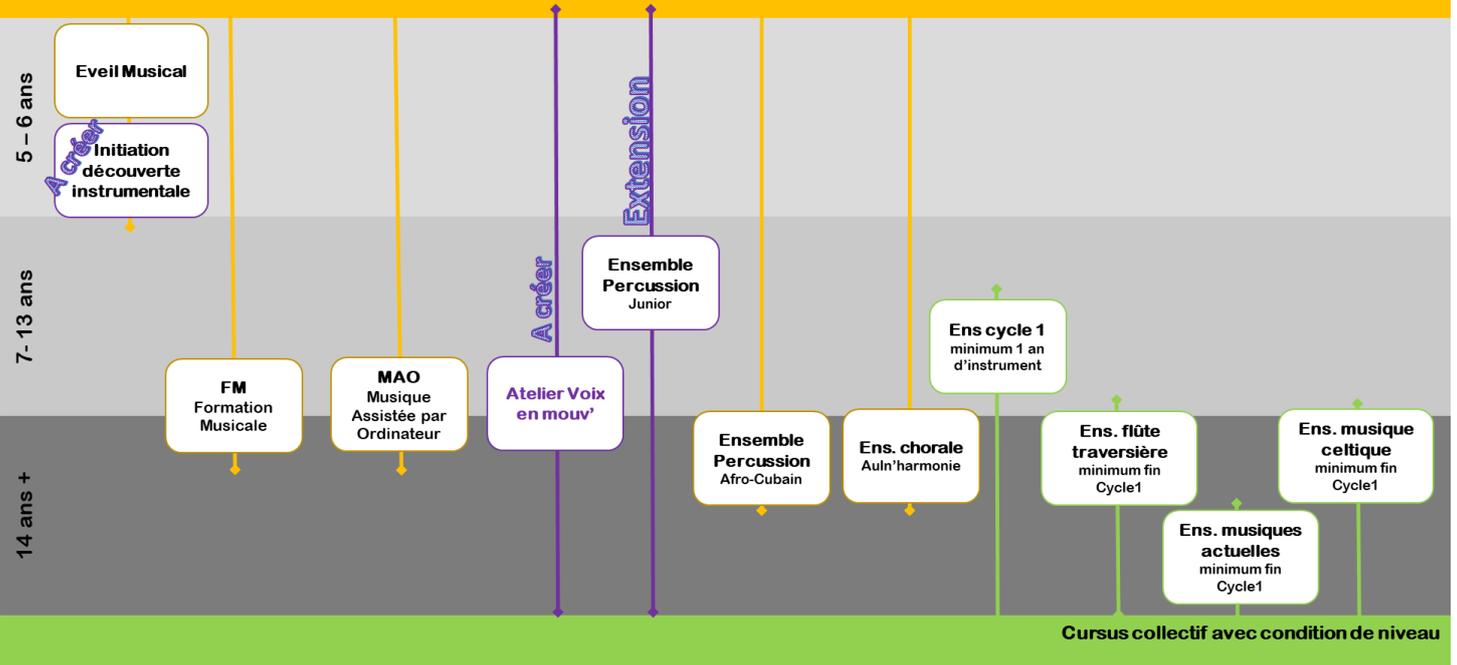


Adulte - Déroulement du cursus instrumental (mis à jour avec les nouvelles propositions)



CURSUS PRATIQUE COLLECTIVE (mis à jour avec les nouvelles propositions)

Cursus collectif sans condition de niveau





ANNEXES



Annexe 1: Nombre d'élèves inscrits depuis 2018

	2023-24	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20	2018-19
EMM- Nbre Total élèves	76	75	64	64	96	102
AULNATOIS	60	64	54	59	71	83
EXTERIEUR	16	11	10	5	25	19

Annexe 2: Tarifs 2023-2024

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

* TARIF AULNAT ECOLE DE MUSIQUE

* habitants : Aulnat, Bourdon, Fontvieille, Le Petit Noualhat, gendarmerie, station d'épuration et les enfants scolarisés dans les 2 groupes scolaires de la ville

*Dans le cadre du projet de mutualisation des écoles de musique d'Aulnat, Lempdes et Pont du Château, les résidents des communes De Pont du Chateau et Lempdes bénéficient des conditions financières Aulnatoise pour venir suivre **des cours non dispensés dans leur commune.**

2023-2024

CURSUS PRATIQUE COLLECTIVE (sans cours d'instrument)

TRANCHE DE TARIFICATION €/trimestre

TARIF AULNAT *

ENFANT QF 0-300	10,50 €
ENFANT QF 301-500	13,20 €
ENFANT QF 501-700	15,00 €
ENFANT QF 701-900	17,40 €
ENFANT QF 901-1200	19,50 €
ENFANT QF 1201-1400	21,75 €
ENFANT QF >1401	24,00 €
ADULTE (+18ans)	24,00 €

TARIF EXTERIEUR

ENFANT	39,00 €
ADULTE	39,00 €

CURSUS INSTRUMENTAL (INSTRUMENT+FM+PRATIQUE COLLECTIVE)

TRANCHE DE TARIFICATION €/trimestre

TARIF AULNAT *

ENFANT QF 0-300	55,20 €
ENFANT QF 301-500	60,45 €
ENFANT QF 501-700	65,55 €
ENFANT QF 701-900	75,90 €
ENFANT QF 901-1200	80,70 €
ENFANT QF 1201-1400	83,25 €
ENFANT QF >1401	85,80 €
ADULTE (+18ans)	85,80 €

TARIF EXTERIEUR

ENFANT	198,00 €
ADULTE	198,00 €

L'appel des cotisations est effectué chaque trimestre (trim 1 : Décembre/ trim 2 : Mars/ trim 3 : Juin).
Les tarifs sont forfaitaires et prennent en compte la fermeture de l'établissement pendant les vacances scolaires

Annexe 3: Descriptif et utilisation des locaux

Locaux actuels et Salles	Superficie	Heures d'occupation	Nature de l'occupation	Matériel
Accueil Secrétariat	11,25 m ²	20 H/semaine	Direction pédagogique	Bureau, tables, chaises, armoire, ordinateur, photocopieur, téléphone
Bureau Direction	11,35 m ²			
Salle de solfège 1	32,14 m ²	3 H/semaine	Cours Ensemble de flûtes, MAO	Bureau, tables, chaises, armoire, ordinateur, imprimante, vidéoprojecteur
Salle des professeurs	23,36 m ²	- H/semaine	Salle d'attente pour les élèves et salle de pause pour les professeurs	Table, chaise, réfrigérateur, bouilloire, machine à café, placard
Salle des percussions	20,98 m ²	8,5 H/semaine	Cours de batterie percussions	2 batteries, surdos, djembés, congas, bongo, 1 ampli
Salle de solfège 2	47,31 m ²	12,25 H/semaine	Cours de FM, clavier synthétiseur, ensemble de percussions, ensemble Mus. celtique	tables, chaises, claviers numériques, piano, xylophones, métallophones, petites percussions, tableau, pupitres
Studio n° 1	15,96 m ²	1 H/semaine	cours de saxophone	Table, chaises, pupitres
Studio n° 2	15,05 m ²	5,75 H/semaine	cours de Guitare	Table, chaises, pupitres, ampli guitare, ampli guitare basse, guitare basse, guitare classique
Studio n° 3	16,07 m ²	4 H/semaine	cours de flûte traversière	Table, chaises, pupitres, mini chaîne
Studio n° 4	16,17 m ²	3 H/semaine	cours de violon & flûte à bec	Table, chaises, pupitres, ampli
Studio n° 5	19,28 m ²	2,75 H/semaine	Cours de piano	piano, pupitres, tabouret de piano, table, chaises
Auditorium	106,22 m ²	14,5 H/semaine	Ensemble C1, ensemble musiques actuelles, les scolaires, éveil musicale, chorale	Piano, pupitres, chaises, tables, placard, chaîne HIFI, matériel de sonorisation.
Total	335,1 m ²	74,75 H/semaine		

Annexe 4: Qualification des enseignants et répartition des heures de cours 2023-24

Nom	Prénom	Discipline	Statut	STATUT	Diplômes	Total H/semaine
ANDRIEU	Kaé	CHORALE	ATEA 2 ^{ème} Classe	CDD	1 : En cours DEM Direction chœur CRR Clermont 2 : Licence de musique vocale et pédagogie Musicale (Japon)	1,5 H
BERBAIN	Nicolas	Flûte traversière - Ensemble de flûtes	ATEA 2 ^{ème} Classe	Titulaire	1 : DEM Nevers 2 : Prix de perfectionnement à l'unanimité, flûte traversière, CRR de Versailles 3 : 1er Prix, flûte piccolo, CRR de Paris	5,5 H
DRAGON	François	Violon- Flûte à bec- Ensemble Musique Celtique	ATEA 2 ^{ème} Classe	CDD	1 : DEM Violon	4 H
GOI	Philippe	Formation Musicale-Synthétiseur-MAO	ATEA (ancien grade)	CDI	1 : Médaille d'or de composition Musicale 2 : Médaille d'or de Analyse musicale 3 : Médaille d'or de Contrepoint 4 : Médaille d'or de Fugue	10 H
JOAQUIM	Stéphanie	Directrice du Pôle Culturel	ATEA 1 ^{ère} Classe	Titulaire	1 : DEM violon 2 : DUMI 3 : Licence TAIS (Technique et activité de l'image et du son)	20 H
MEUNIER	Raphaël	Batterie-Percussions- Ensemble de Percussions	ATEA (ancien grade)	CDI	1 : DFE (Diplôme de fin d'Etude école de batterie AGGOSTINI à Lyon) 2004	10 H
SAUVAGNAT	Ségoène	Saxophone	ATEA 2 ^{ème} Classe	CDD	1 : DEM SAX	1 H
SEMETIN	Willy	Guitare – Ensemble Musiques Actuelles- Ensemble Cycle1	ATEA 2 ^{ème} Classe	CDD	1 : DEM GUITARE	8,25 H
PENA SIERRA	Scarlett	Intervention en milieu scolaire-Eveil	ATEA 2 ^{ème} Classe	CDD	1 : Licence de musicologie	10,25 H
ZHANG	Xin	Piano	ATEA 2 ^{ème} Classe	CDD	1 : Préparation DEM Piano jazz et chant Jazz CRR Clermont 2 : Master II chant populaire et techniques vocales	2,25 H

Total des heures pédagogiques+ direction

72,75H/semaine

TOTAL des heures pédagogiques

52,75H/semaine

Annexe 5: Règlement Intérieur

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÔLE CULTUREL 2023-2024

Le Pôle Culturel est composé de deux entités : L'école de Musique Municipale et l'Atelier Culturel (Arts Plastiques). Ces deux services sont ouverts en fonction des activités, aux adultes et aux enfants à partir de 6 ans, ils fonctionnent pendant la période scolaire et sont encadrés par des animateurs et professeurs diplômés.

1. Fonctionnement administratif du Pôle Culturel

1.1 Inscriptions

- Les inscriptions sont effectuées auprès du secrétariat. Elles ne sont définitives qu'après validation du Directeur du Pôle Culturel et de la fiche d'inscription et/ou de réinscription dûment remplie et retournée au secrétariat accompagné des pièces justificatives nécessaires au calcul de la cotisation (Numéro de CAF, quotient familial, assurance responsabilité civile).
- L'inscription ne sera prise en compte que lorsque toutes les factures de la famille sur l'ensemble des services municipaux seront réglées. En cas d'impayés, l'élève ne pourra pas être inscrit au Pôle Culturel.
- L'inscription est réalisée pour l'année scolaire et la facturation est adressée trimestriellement.
- Il est possible de s'inscrire aux activités du Pôle Culturel à tout moment sous réserve de places disponibles. La première cotisation sera alors calculée au prorata du trimestre commencé.

1.2 Cotisation

Les élèves sont soumis à une cotisation annuelle, payable au trimestre dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal en fonction des activités suivies.

1.3 La facturation et le paiement

Les activités du Pôle Culturel sont placées sous deux entités :

EM pour l'école de musique
AC pour l'Atelier Culturel (Arts plastiques)

La cotisation annuelle est répartie en trois échéances de facturation.

1.3.a Facturation

Le responsable légal des élèves, ou l'élève majeur reçoit un « avis des sommes à payer » du Trésor Public trois fois dans l'année scolaire (Trimestre1-Trimestre2-Trimestre3)

Le total des cotisations d'une même entité pour les membres d'une même famille est regroupé sur le même « avis des sommes à payer ».

Pour les élèves qui suivent des activités dépendant de plusieurs entités, des avis différents seront envoyés.

Sur cet avis est mentionné le nom de l'entité et le trimestre pour lequel vous êtes redevable des cotisations.

1.3.b Paiement

Vous avez 30 jours pour procéder au règlement à compter de la date d'émission de l'avis (date mentionnée sur votre avis) :

- Paiement en ligne sur le portail de la Direction des Finances Publiques
- En trésorerie : espèces, chèques ou carte bancaire
- Par retour de talon (TIP) : à signer et accompagné de votre RIB
- Paiement de proximité : Chez un buraliste agréé
- Par prélèvement automatique : Fournir un RIB et l'autorisation de prélèvement au secrétariat du Pôle Culturel

Pour toute question sur votre facture, le Pôle Culturel reste votre interlocuteur.

Toute année commencée est due sauf motif dérogatoire (voir article 3.3)

1.4 Conseil d'établissement

Réunion d'échange, de réflexion, de concertation et d'information, il se réunit 2 à 3 fois par an. Il est composé comme suit :

- Maire, deux élus de la commission culture, le directeur de l'école de musique, un représentant des professeurs, deux à quatre représentants parents d'élèves, et/ou élève de + de 18 ans. Un compte-rendu est rédigé à chaque séance.

2. Les sites

Les enseignements du Pôle Culturel se déroulent principalement sur deux sites différents :

La clé du Partage (avenue du 8 mai)

Espace D'ORNANO
avenue Pierre de Coubertin

2.1 Heures d'ouverture des sites

Les deux sites fonctionnent suivant le calendrier scolaire et sont ouverts du lundi au vendredi inclus.

Pendant les congés scolaires, le Pôle Culturel ne dispense pas de cours, mais peut accueillir exceptionnellement des activités, des répétitions, des stages et autres initiatives particulières.

3. Accueil et fréquentation

- Avant et après le cours, l'enfant est sous la responsabilité et la surveillance du représentant légal.
- Au début du cours, le responsable légal doit s'assurer de la présence du professeur et /ou de l'animateur et ne pas laisser l'enfant seul.
- Le Pôle Culturel est responsable de la surveillance des élèves qui sont accueillis par les enseignants et animateurs pendant la durée du cours uniquement.
- A l'issue de son heure de cours, l'enfant n'est plus sous la responsabilité du Pôle Culturel.

3.1 En cas d'absence d'un élève

• Toute absence doit être signalée à l'avance auprès du secrétariat et du professeur/animateur. En cas d'absence prolongée pour raison médicale (à partir de 3 absences consécutives dans la même discipline), l'élève majeur ou son représentant légal peut transmettre à la Direction du Pôle Culturel une demande d'avoir ou de remboursement sur le prochain appel de cotisation accompagnée d'un certificat médical. Cet avoir ou remboursement sera calculé au prorata du nombre de cours non suivis. Pour le troisième trimestre, deux possibilités : soit un avoir

sur le 1er trimestre de l'année suivante (en cas de réinscription), soit un remboursement si la facture est acquittée (en cas non réinscription l'année suivante)

•En dehors des cas de figure précités, les cours sont dûs et ne feront pas l'objet d'un rattrapage.

•Au-delà de quatre absences non justifiées, l'élève peut se voir radié du pôle culturel, le responsable et/ou l'élève majeur restera redevable de la cotisation annuelle (en cas de ré-inscription) ou de la cotisation trimestrielle en cours (en cas de nouvelle inscription).

3.2 En cas d'absence d'un professeur

•En cas d'absence prolongée d'un enseignant pour cas de force majeure (à partir de 3 absences consécutives) sans possibilité de remplacement, un avoir sera calculé au prorata du nombre de cours non effectués et appliqué au prochain appel de cotisation.

•En dehors des cas de figure précités, le cours fera l'objet d'un rattrapage.

3.3 En cas d'abandon

•Pour les nouveaux élèves inscrits, l'engagement minimum est d'un trimestre. Il est possible d'arrêter l'activité à la fin d'un trimestre en prévenant par courrier ou mail le secrétariat du Pôle Culturel au moins 15 jours avant le début du trimestre suivant. Tout trimestre entamé est dû.

•A partir de la deuxième année, la réinscription dans la même discipline et/ou activité engage l'élève pour l'année scolaire complète. En cas de changement et/ou de situation familiale exceptionnelle nécessitant l'arrêt de l'activité en cours d'année, il sera nécessaire de transmettre au directeur du Pôle un courrier adressé au Maire mentionnant les raisons de l'arrêt. La décision sera rendue après étude de votre dossier. Tout changement d'adresse doit être signalé. L'admission de l'élève à une activité du Pôle entraîne de la part du signataire, des parents ou du représentant légal, l'acceptation du présent règlement, lequel sera susceptible d'évoluer en fonction de l'organisation du Pôle Culturel. Une information sera alors effectuée.

4. Fonctionnement pédagogique des activités

4.1 L'ÉCOLE DE MUSIQUE L'école de musique propose deux cursus d'enseignement :

A- Cursus Instrumental : Le cursus instrumental est organisé selon les directives du Schéma départemental mis en place par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Les études instrumentales sont structurées en deux cycles d'environ 4 ans chacun et un niveau Hors Cycle (HC) pour les élèves adultes qui ne souhaitent pas passer d'évaluations.

CYCLE 1 à partir de 7 ans	CYCLE 2 : Accessible après la réussite à l'examen de fin de cycle	Hors Cycle (HC) pour les élèves adultes qui ne souhaitent pas passer d'évaluations
<ul style="list-style-type: none"> - Cours instrumental individuel (30 minutes/semaine) La formation musicale (1H/semaine) - La pratique d'ensemble (à partir de la 2ème année d'instrument) : (Orchestres, chorales, projet de classe....) (1H/semaine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un cours instrumental individuel (45 minutes/semaine) - La formation musicale - La pratique d'ensemble : (Orchestres, chorales, projet de classe...) (1H/semaine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un cours instrumental individuel (30 minutes/semaine ou 45) - La formation musicale (non obligatoire) - Participation à un ensemble et/ou l'orchestre (non obligatoire)

Le changement de cycle se fait sur une mise en situation et examen. Les élèves venant d'autres écoles doivent fournir une attestation de niveau.

Pour les élèves qui souhaitent débiter un instrument à 6 ans, il seront intégrés au niveau INITIATION:

INITIATION (1 ou 2 ans) à partir de 6 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Cours instrumental individuel (30 minutes/semaine) • Atelier d'Eveil Musical (1H/semaine)

NB : Le tarif appliqué au Cursus instrumental (Cycle1 - Cycle 2, Hors Cycle et INITIATION) est forfaitaire. Aucune déduction ne sera appliquée si l'élève ne participe pas à tous les enseignements du CURSUS.

La liste des disciplines instrumentales enseignées est disponible sur le site internet de la ville d'Aulnat ou au secrétariat du Pôle Culturel.

B. Cursus Pratiques Collectives : Le cursus « pratiques collectives » sans cours d'instrument est accessible aux élèves souhaitant participer uniquement aux pratiques collectives (atelier d'Eveil Musical, Chorales, Ensemble de percussions, Orchestre, MAO, FM...)

La liste des Pratiques Collectives est disponible sur le site internet de la ville d'Aulnat ou au secrétariat du Pôle Culturel.

4.2 L'ATELIER CULTUREL

Arts Plastiques : Créations personnelles ou collectives, partages de techniques graphiques, rencontres, expositions, participations à des événements locaux, contribution à la vie culturelle de la commune.

Le Maire
Christine MANDON

Annexe 6 : Compétences par cycle

Objectifs de l'éveil musical – initiation / découverte

- Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant
- Former l'oreille le plus tôt possible
- Mettre en place des repères (perception, vocabulaire) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons
- S'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, les instruments), sans obligation de résultat technique immédiat
- Mettre en éveil les sens par des activités corporelles et vocales

Objectifs du Cycle 1

- Restituer avec son instrument les acquis de formation musicale
- Savoir déchiffrer un morceau simple
- Avoir un joli son et une posture adéquate
- Savoir s'écouter et se corriger si possible
- Maîtriser 3 nuances sur le registre courant de l'instrument
- Respecter un texte musical simple (phrasés, respirations, articulations, accentuations et doigtés)
- Participer à une pratique collective musicale
- Se présenter régulièrement en public (seul ou en ensemble)
- Se former à l'écoute de concerts
- Se forger une culture musicale variée et en rapport avec son instrument

Objectifs du Cycle 2

- Savoir corriger sa justesse en temps réel
- Savoir maîtriser les tonalités
- Jouer avec expression et comprendre un phrasé
- Être autonome dans l'apprentissage d'un morceau
- Maîtriser les rythmes complexes binaires et ternaires
- Interpréter un morceau selon l'esthétique attendue
- Tenir sa place dans une pratique collective
- Savoir déchiffrer lentement un morceau complexe
- Savoir se montrer créatif avec son instrument

Annexe 7 : Contenus et organisation des évaluations

Le principe de base est que chaque élève doit valider trois unités de valeurs (FM, instrument et pratiques collectives). Il n'est pas tenu de le faire la même année, la fin de cycle est validée par l'établissement dès l'obtention des trois UV.

Evaluation en fin de Cycle 1

Les évaluations ont lieu entre le mois d'avril et le mois de juin. Pour chaque famille instrumentale, un jury d'une école extérieure est invité afin de donner ses conseils et commentaires de manière objective et professionnelle. Pour la Formation Musicale, le jury est composé de la directrice et du professeur de FM

Epreuve instrumentale :

- 1 morceau imposé (par le professeur) + 1 morceau en autonomie (choisi par l'élève dans le répertoire travaillé dans l'année)
- 6 cours pour la préparation de l'évaluation (8 semaines de travail)
- Avec spectateurs : sous la forme d'une audition de classe ou avec uniquement les élèves concernés (au choix du professeur)

Epreuve de formation musicale

- Epreuve orale :
 - Lecture notes en binaire clé de sol
 - Lecture notes en ternaire clé de sol
 - Lecture alternée de notes clé de sol et clé de fa sans rythme
 - Chant préparé avec le nom des notes
- Epreuve écrite :
 - Dictée de notes
 - Dictée accords Majeur - Mineur
 - Reconnaissance de rythmes
 - Questions théoriques ...

Pratiques collectives :

les enseignants responsables des ateliers évaluent les pratiques collectives sur les critères suivants :

- Compétences instrumentales
- Connaissance des esthétiques
- Assiduité et investissement personnel de l'élève

Evaluation en fin de Cycle 2 (Brevet d'Etude Musicale)

Le conservatoire de Clermont-Ferrand avec le soutien du Conseil Départementale du Puy de Dôme organise les épreuves pour tous les élèves inscrits dans une école de musique du département. Les compétences du Cycle 2 sont sanctionnées par un diplôme nommé BEM. Celui-ci est composé de 5 modules indépendants :

- **Module I** : Epreuve instrumentale ou vocale (pièce(s) imposée(s))
- **Module II** : Expression libre (choix libre d'une œuvre écrite)
- **Module III** : Epreuve de formation musicale
- **Module IV** : Savoir-faire instantané à l'instrument (lecture à vue)
- **Module V** : Validation d'une pratique collective



Ecole de musique municipale

GUIDE DE L'ÉLÈVE

ENTRÉE EN CURSUS INSTRUMENTAL CYCLE 1



Comment sont organisées les études ?

Le temps de cours est réparti ainsi :

- **1H** de cours instrumental pour 2 élèves (dans la mesure du possible) soit 30 minutes par élève. Les professeurs organisent, dans la mesure du possible, l'emploi du temps des élèves pour favoriser les rencontres musicales entre deux élèves de sa discipline et/ou avec d'autres disciplines. Le professeur adapte le temps pédagogique pour équilibrer pratique collective/pratique individuelle
- **45min/1H** de formation musicale
- **1H** de pratique collective sur conseil de l'équipe pédagogique.

La formation musicale ?

La formation musicale, autrefois appelée le solfège, est le complément indispensable à toute éducation musicale. Cet atelier associé aux MAO (Musiques Assistés par Ordinateur) permet aux élèves de manipuler les différents paramètres de la musique pour apprendre de manière ludique.

La pratique d'ensemble ?

La participation aux cours de musiques d'ensembles est fortement conseillée dès la première année de pratique instrumentale, car elle permet d'être à l'écoute des autres et d'apprendre à jouer ensemble. Voici les ensembles proposés :

- Ensemble de percussion Juniors (ouvert à tous les élèves quel que soit l'instrument et le niveau)
- Ensemble Cycle 1 (à partir de 2 ans d'instrument)

Combien d'années sont nécessaires à l'apprentissage d'un instrument ?

Au-delà de l'initiation des petits, la formation musicale et instrumentale est organisée en cycle. La durée du cursus est variable selon le niveau auquel l'enfant peut accéder. Le 1er et le 2ème cycle durent respectivement au moins 4 ans.

Comment se passent les évaluations ?

A l'intérieur du cycle, les évaluations de formation musicale et d'instrument sont sanctionnées par le contrôle continu. Au bout d'au moins 4 ans dans le cycle, une évaluation valide les compétences acquises.

Qui prévenir en cas d'absence ?

En cas d'absence, il faut absolument avertir le **secrétariat du Pôle Culturel par téléphone au 04 73 61 06 82** ou par mail à **pole.culturel@ville-aulnat.fr**. Cela concerne le solfège, le cours d'instrument, tout comme les pratiques collectives. Vous pouvez également prévenir directement les professeurs concernés par SMS.

Puis-je assister au cours de mon enfant ?

Oui, en accord avec chaque professeur.

Comment accompagner mon enfant dans son apprentissage ?

- Incitez le à une pratique régulière à la maison.
- Demandez-lui régulièrement de vous offrir un petit moment de musique.
- Venez écouter les auditions et/ou les concerts des élèves de l'école de musique.
- Prenez un temps dans la semaine pour relire avec votre enfant les conseils du professeur notés sur le cahier de liaison.

